

1. GÉNÉRALITÉ

1.1 Généralités

Le présent devis porte sur l'installation complète d'un (1) ascenseur résidentiel pour personnes à mobilité réduite, **modèle hydraulique à câbles (2 :1), modèle GT-500-R**, tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc. (ci après nommé "Manufacturier"), selon les indications fournies aux dessins et selon les descriptions de la présente section.

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir les plans nécessaires à l'installation de l'ascenseur. Les travaux ne doivent pouvoir commencer qu'après l'approbation des plans par le propriétaire ou son représentant.

Le Manufacturier est situé au 120 rue de Naples, St-Augustin de Desmaures, Québec, Canada (tél : 418- 878-4116 ou le 1-800-661-6316, fax : 418-878-1595).

Certaines caractéristiques du modèle **GT500R** vont être en règle avec le code **CAN-CSA-B613-00** ou en règle avec le code **CAN-CSA-B44-04 section 5.3**. Lorsque le cas se présentera nous vous le spécifieront.

1.2 Travaux préparatoires exclus du contrat

Pour compléter l'installation précitée, d'autres intervenants que le manufacturier et le constructeur / installateur d'ascenseurs (ci après nommé "installateur") doivent effectuer ou fournir ce qui suit, conformément aux règlements en vigueur :

1. Tous les travaux de gypse, de maçonnerie et de peinture.
2. La poutrelle d'acier dans le haut du puits permettant à l'installateur de soulever les différentes pièces de son équipement durant l'installation, sont en dehors de la fourniture de l'ascenseur.
3. Le puits est conforme aux dimensions indiquées sur le plan. Il est convenablement maçonné, entouré et ventilé selon les exigences des autorités ou des codes en vigueur.
4. La fosse est d'une profondeur standard minimum de **15'' (381 mm)** à partir du premier plancher ou selon les dimensions indiquées sur le plan final d'installation. La fosse est exempte de tous débris et est conforme au code de construction (plomberie, électricité) avant le début des travaux. Une fosse étanche, renforcée de façon à supporter les forces verticales s'exerçant sur les rails-guides.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

5. Construire un plancher en béton pour la fosse pouvant absorber le **Poids d'impact** requis. Pour être capable de connaître le poids d'impact, veuillez effectuer le calcul suivant :

Poids brut (capacité + poids cabine) x 2,5 = Poids d'impact (tel que spécifié dans le chapitre 1 du Code de la construction).

Poids d'impact = _____ lbs (*à compléter*)

N.B.: voir: <http://www.gtaccessibility.com/ChartePoidsCabines.pdf> pour le poids de cabine de chaque modèle.

6. Les murs du puits d'élévateur sont parallèles et d'équerre sur toute la hauteur, avec une tolérance maximale de **6 mm** (1/4 "). La surface interne du puits est lisse et sans aspérités.
7. Un endroit fermé, pourvu d'une serrure à clé, est mis à la disposition des mécaniciens d'ascenseurs au début de l'installation (si requis sur le plan final d'installation).
8. La salle des machines est appropriée et conforme, aux normes canadienne **C.E.C. et CAN-CSA-B613-00 ou B44-04 section 5.3**, ainsi qu'à tout code local. La machinerie est accessible. La salle de contrôle a un interrupteur de lumière ainsi qu'une prise de courant 110 VAC. La puissance de l'éclairage n'est pas inférieure à 10 bougie-pied (100 lux) au niveau du plancher. Une porte ayant une résistance au feu, ouvrant vers l'extérieur, et munie d'une serrure à clé et d'un ferme-porte automatique, doit assurer la sécurité de la salle de contrôle.
9. La hauteur libre du dernier plancher jusqu'au au dessous du plafond ou de la poutre de levage (ou premier obstacle) est telle que demandée sur le plan d'ensemble de Global-Tardif.
10. Jusqu'à la fin des travaux d'installation de l'élévateur, le puits est ouvert à sa pleine largeur sur au moins 8 pieds de haut.
11. La fourniture et l'installation du revêtement de plancher de cabine effectuée par d'autres [matériel au choix de l'architecte]. Poids maximum de 2lbs au pied carré.
12. Les ouvertures nécessaires pour recevoir les dispositifs de signalisation sont exécutées selon les exigences.
13. Le courant nécessaire au réglage, la mise en service et les essais du matériel seront fournis sans frais à l'installateur d'ascenseurs et ce, dès le début de l'installation sur les lieux.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

14. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur à fusibles pour chaque élévateur est branché à un circuit de 30 ampères. L'interrupteur d'alimentation est de type à contact normalement ouvert.
15. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur de 15 ampères, 110 volts, 60 Hz pour l'éclairage de la cabine doit être installé à l'endroit indiqué sur vos plans d'arrangements. Deux fils et un « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur.
16. Le sectionneur principal est muni d'un contact auxiliaire conformément à la section 38 du code canadien d'électricité.
17. Le sectionneur est à moins de 6 m. (20 pieds) du contrôleur et il est visible du contrôleur. S'il n'est pas visible, un autre sectionneur est installé près du contrôleur.
18. Le courant de (**voir section 2.1**) est amené à un interrupteur de ligne principale (muni de fusibles et d'une manette extérieure) ou à un disjoncteur pouvant être verrouillé dans la position ouverte. Cet interrupteur sera installé à l'endroit indiqué sur nos dessins d'arrangement. Dans le cas du voltage 1 phase, 2 fils + 1 neutre + 1 « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur. Dans le cas du voltage 3 phases, 3 fils + 1 « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur.
19. Seul l'équipement de l'élévateur et les conduits électriques connexes sont tolérés dans la salle des machines.
20. La température dans la salle des machines doit être maintenue entre 15 et 32 degrés Celsius en tout temps.
21. Lumière, interrupteur et prise de courant sont requis dans le puits lors du début de l'installation ainsi que dans la salle des machines.

❖ **Sachez que**

1. Cette installation est dessinée en conformité avec le code de sécurité des élévateurs : norme **CAN-CSA-B613-00** ou le **B-44-04 section 5.3**.
2. Ce dessin n'est pas destiné à être utilisé pour la construction du bâtiment, mais pour illustrer les détails concernant l'élévateur en relation avec la structure.
3. Ce dessin représente seulement l'installation. Les détails des entrées palières et de la cabine seront expliqués sur d'autres dessins.
4. Le manufacturier n'est pas responsable de l'exactitude des détails de la charpente du puits et de la salle des machines.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

5. Le propriétaire/acheteur/constructeur doit fournir les supports pour les fixations de chambranles de porte à la dalle du plancher ou au-dessus et au-dessous de chaque entrée.
6. Les cadres de portes ne sont pas conçues pour supporter le poids des murs. L'entrepreneur général est tenu responsable de tous les dommages causés aux cadres de portes des entrées palières lors des travaux de maçonnerie et de finition.
7. Le trajet total, du plus bas au plus haut plancher, doit être maintenu à +/- 6 mm (1/4").
8. Les supports appropriés pour les supports d'ancrage des lisses ou « rails guides » ou pour les supports des tours tel qu'indiqué sur le plan d'ensemble, sont fournis par d'autres intervenants.
9. Les partitions des murs autour des chambranles seront fermées par le propriétaire après que les cadres seront installés.

1.3 Garantie

Le Manufacturier doit fournir une **garantie de 1 ans**. La garantie couvre les matériaux relatifs aux appareils qu'il fournit selon le présent devis. Il s'engage à remédier à toute défectuosité non attribuable à une usure normale, à un mauvais entretien ou à un usage abusif et qui pourrait apparaître dans l'année suivant la date d'achèvement des travaux sur chaque ascenseur.

La main d'œuvre fournie par l'installateur est garantie pour un an.

1.4 Entretien

L'installateur d'ascenseurs doit fournir un service d'entretien de qualité comprenant des vérifications, des réglages et la lubrification de l'équipement, de façon régulière, à tous les **3 mois** à compter de la date de mise en service de l'ascenseur. L'entretien doit être effectué par du personnel compétent pendant les heures normales de travail des jours ouvrables. Le service d'entretien doit comprendre le service de rappel pour des réglages mineurs urgents. Toute vérification spéciale sera facturée au tarif normal du constructeur d'ascenseur. Ce tarif doit être spécifié au moment du dépôt des soumissions. Le service d'entretien ne comprend pas les réglages ni les réparations rendus nécessaires suite à la négligence, l'usage impropre, l'abus ou un accident attribuable à des personnes autres que l'installateur d'ascenseurs. Seules doivent être utilisées des pièces et des fournitures identiques à celles qui ont servi à la fabrication et à l'installation du matériel initial.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1.5 Peinture ‘Corrostop-2000’

Toutes les pièces métalliques exposées, non-galvanisées ou plaquées au zinc, fournies conformément au présent cahier des charges, doivent être peintes selon le procédé **GT-CorroStop-2000** par le fabricant d’ascenseurs, sauf indication contraire.

1.6 Permis / Inspections

L’installateur doit veiller à ce que toutes les inspections et vérifications requises soient faites. Par contre les licences seront émises par l’organisme gouvernemental ayant juridiction, le tout au frais du propriétaire.

1.7 Codes

Les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien de l’électricité, au Code des ascenseurs du Québec et la norme **CAN/C.S.A. B613-00 ou B44-04 section 5.3**, ainsi qu’à tous codes locaux en vigueur s’appliquant à la présente installation.

Le fabricant d’ascenseurs n’est pas responsable de changements rendus nécessaires en raison de modifications apportées aux codes locaux.

2. PRODUITS

2.1 Description

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fourniture et installation : | Un (1) modèle hydraulique à câbles (2 :1) GT-500-R tel que fabriqué par Le Groupe manufacturier d’ascenseurs Global-Tardif Inc. |
| Manœuvre (bouton) | Pression constante (Code :B613-00) ou Opération automatique simple (Code : B44-04 section 5.3) |
| Commande | Contrôleur à microprocesseur modèle GT-EZ500 |
| Capacité : | _____ lbs (<i>À compléter S.V.P.</i>) Standard : 750 lbs (341 kg) Max.: 1400 lbs (636 kg.) |
| Vitesse nominale : | Standard: 30 ppm (0,15 m/sec) Maximum: 50 ppm (0,25m/sec.) |
| Trajet : | _____ pi. _____ po. (<i>À compléter S.V.P.</i>) |

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

| | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| DEVIS Projet ABC Québec, Québec | ASCENSEUR RÉSIDENTIEL Modèle hydraulique à câbles (2 :1) GT-500 R | Section 14 000 Page 6 sur 13 2011-05-19 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|

| | Code B44-04 section 5.3 : Maximum 50 pieds (15240 mm) Code B613-00 : Pas de maximum | | | | | | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|-----------------|--|---------------|--|
| Fosse : | _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Standard Minimum: 15 '' (381 mm) Minimum absolu : 13'' (330 mm) | | | | | | |
| Surplomb : | _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Min : 123'' (3124 mm) bâtisse existante Min : 132 '' (3353 mm) nouvelle bâtisse | | | | | | |
| Dimension intérieure du puits : | Largeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Profondeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com) | | | | | | |
| Dimensions intérieures libres de la cabine : | Largeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Profondeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com) Si Code B613-00: Superficie Max.: 21,52 pi.ca Si Code : B44-04 section 5.3: Superficie Max. surface: 15 pi.ca | | | | | | |
| Nbr. d'arrêts : | _____ Arrêts (<i>À compléter S.V.P.</i>) | | | | | | |
| Type d'ouverture pour chaque arrêt : | (SVP indiquer le # d'arrêt correspondant à chaque type d'ouverture) (Ex.: Avant seulement: Arrêt #1-2-3, Arrière: Arrêt #4) | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ouverture</th> <th>Stops (ex.: #1-2-3)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant seulement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avant/arrière</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | Ouverture | Stops (ex.: #1-2-3) | Avant seulement | | Avant/arrière | |
| Ouverture | Stops (ex.: #1-2-3) | | | | | | |
| Avant seulement | | | | | | | |
| Avant/arrière | | | | | | | |
| Dimensions des ouvertures des portes palières: | 36'' (914mm) de large x 84'' (2134mm) de haut | | | | | | |
| Type d'entrées palières : | Portes coulissantes à double vantaux modèle GT-EZ | | | | | | |
| Manœuvre des portes palières : | Coulissantes et motorisées | | | | | | |
| Dimensions de la plate-forme : | Voir choix des dimensions disponibles sur www.gtaccessibility.com | | | | | | |
| Hauteur de la cabine : | 84'' (2032mm) | | | | | | |
| Panneau de contrôle en cabine : | Plaque en acier inoxydable fini satiné de 1/8'' d'épaisseur | | | | | | |

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

| | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| DEVIS Projet ABC Québec, Québec | ASCENSEUR RÉSIDENTIEL Modèle hydraulique à câbles (2 :1) GT-500 R | Section 14 000 Page 7 sur 13 2011-05-19 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|

| | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Boutons de paliers : | Bouton poussoir surélevé en acier inoxydable de marque Dupar US20. |
| Alimentation électrique pour le fonctionnement de l'ascenseur : | (208, 220, 230, 240, 440, 460, 480, 550, 575 & 600) Volts, 3 Phase, 60 Hz ou 220 Volts, 1 Phase, 60 Hz |

2.2 Structure mécanique et système d'entraînement hydraulique

1. La structure mécanique de type à porte-à-faux localisée sur un (1) seul côté de la plate-forme, doit comprendre un système mécanique mesurant 38 ½'' (978mm) de large x 9 3/8'' (238mm) de profondeur x la hauteur requise selon le trajet, et traitée contre la corrosion, à l'intérieur duquel est placé le système d'entraînement hydraulique.
 - a. Le système mécanique doit comprendre les rails guides, les supports de rails, les sabots de guidage, et l'étrier.
 - b. Fournir des sections de rails guides modulaires en forme de "T" sur lesquelles se déplaceront les sabots de guidage. Elles doivent être d'aplomb sur toute la hauteur du puits.
 - c. La stabilité et l'aplomb des rails sera assurée par des supports de rails en forme de "C", fixés au mur du puits de façon à pouvoir s'ajuster aux imperfections possibles du mur, et disposées sur toute la hauteur du puits.
 - d. Fournir des sabots de guidage avec insertion renouvelable en Tivar de type UHMW.
 - e. Fournir un étrier être pré-assemblé en usine, fait d'acier peint suffisamment robuste pour supporter les charges, sur lequel sont fixés les sabots de guidage, les câbles de traction, et la plate-forme.

2. Le système d'entraînement hydraulique doit comprendre un cylindre et piston plongeur, la tuyauterie hydraulique, le moteur, la pompe, la valve, et les câbles de traction ; requise selon la hauteur du trajet, le surplomb et la profondeur du puits.
 - a. Fournir une cylindre fait d'acier d'épaisseur suffisante pour assurer la sécurité. Le sommet du cylindre doit être doté d'une culasse à anneau interne et garniture auto réglable.
 - b. Fournir un piston plongeur fait d'acier usiné du diamètre voulu. Il doit être doté à son extrémité intérieure d'une butée soudée électriquement pour empêcher sa sortie du cylindre.
 - c. Fournir la tuyauterie hydraulique en caoutchouc flexible d'un diamètre de ¾'' (19mm) ainsi que tous les raccords et accessoires requis pour le bon fonctionnement de l'ascenseur.
 - d. Fournir un moteur submersible dont la puissance minimale de 5 HP est requis. Il doit être placé dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique.
 - e. Fournir une pompe submersible GT-100SB « Power » permettant d'avoir le débit d'huile requis pour le déplacement de la cabine. Elle doit être placée dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique. Ils doivent utilisés des accouplements souples.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

- f. Fournir une valve permettant d'avoir la pression d'huile requis pour le déplacement de la cabine. Elle doit être placée dans le réservoir d'huile situé dans la salle de mécanique.
- g. Fournir un minimum de deux (2) câbles d'acier galvanisés 7 x 19 de 3/8'' (6mm) de diamètre de type aviation. Ils sont attachés à la base du cylindre et à l'étrier, en passant dans une poulie de 10 3/4'' (273mm) de diamètre placée sur le dessus du cylindre.

2.3 Unité de pompage

1. L'unité de pompage doit comprendre le réservoir d'huile, le moteur et la pompe de type submersible, et la valve.
2. Fournir un réservoir d'huile en acier peint, de dimensions suffisantes pour contenir la quantité d'huile nécessaire au système hydraulique, le moteur, la pompe, et la valve. Il sera monté sur quatre (4) pattes solides.
3. La valve doit comporter une soupape de sécurité réglable, une soupape de descente manuelle en cas d'urgence, un robinet de sectionnement pour isoler le cylindre de la pompe, ainsi qu'une électrovanne de contrôle de descente.
4. Inclure en plus des caractéristiques de base une soupape de retenue sensible à la basse pression, pour fermer le circuit et arrêter instantanément la descente de l'ascenseur en cas de chute de pression.

2.4 Limiteur de débit

Fournir un limiteur de débit en cas de rupture de la ligne à l'huile hydraulique.

2.5 Contrôleur

Le contrôleur doit être un contrôleur à micro-processeur de type GT-EZ500, testé avant livraison.

Le système doit aussi inclure un UPS permettant la descente en cas d'urgence.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.6 Dispositif d'isonivelage

1. La plate-forme doit être dotée d'un dispositif d'isonivelage maintenant la cabine, à moins de ½" (13 mm) du palier desservi.
3. Tous les limiteurs et dispositifs d'isonivelage doivent être disposés dans un endroit accessible seulement par le personnel autorisé.

2.7 Plate-forme

La plate-forme doit être fait avec des angles d'acier recouverte de 2 contreplaqués (1 x ¾"(19 mm) et 1 x ½"(13mm)). Elle est placée sur l'étrier, et destinée à recevoir le revêtement de plancher et les murs de la cabine.

2.8 Cabine

1. Parois des murs : panneaux de mélamine de 5/8" (16mm) d'épaisseur (choisir parmi deux (2) couleurs standard).
2. Un panneau installé du côté de l'étrier sera amovible permettant un accès facile et rapide aux équipements pour l'entretien.
3. Main courante : en acier tubulaire 1 ½." de diamètre en fini brossé.
4. Revêtement de plancher: Le matériel fourni par le manufacturier sera un revêtement en caoutchouc anti-dérapant de couleur noir à damier. Sinon le revêtement sera selon le choix de l'architecte. Dans ce dernier cas, le revêtement sera fourni par un autre que l'installateur ou le manufacturier.
5. Plafond : panneau de mélamine (5/8") blanche incluant 2 lumières encastrées.
6. Une cloche d'urgence doit être localisée sur le dessus de la cabine.
7. Fournir un système d'ouverture de porte de cabine motorisée robuste et intégré du marque GAL type MODL.
8. Fournir des portes de cabines construites de panneaux lisses en tôle d'acier de calibre minimal de 16 g. La fabrication des panneaux de portes doit être du type " sandwich" avec renforts de métal. Les panneaux de portes du type " creux " ne sont pas acceptés.
9. Le côté cabine des portes sera construit en acier recouverts d'acier inoxydable fini satiné # 4 avec sens du grain verticale.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.9 Dispositif de réouverture des portes (si opération automatique (code B-44 section 5.3))

1. Fournir un dispositif de réouverture de porte du type avec rayons lumineux infra-rouge horizontaux que devront traverser l'entrée de la cabine d'ascenseur, s'étendant sur toute la hauteur de la porte.
2. Fournir et installer le modèle haut de gamme avec l'option anti-reflet à l'épreuve de la poussière : le GT-WECO 128 LED.

2.10 Coffret de téléphone et téléphone main-libre

Un coffret de téléphone doit être monté sous le tableau de commande de la cabine.

Note : Le téléphone sera fourni par d'autres.

Ou l'option

Un appareil téléphonique de type main-libre doit être monté dans le tableau de commande de la cabine.

Le câble mobile reliant la cabine au contrôleur doit contenir les fils nécessaires au branchement du téléphone. Prévoir un minimum de 10% de fils de rechange.

Les connexions à partir d'un endroit accessible à l'extérieur du puits, jusqu'au circuit de l'immeuble, ou à un central téléphonique, ou à un poste de secours approuvé doivent être fournis et installés par le propriétaire.

2.11 Tableau de commande de la cabine

Le tablier de commande doit être monté d'affleurement sur une plaque en acier inoxydable #4. Il devra comprendre des boutons de commande automatique (code B44-04, section 5.3) ou à pression constante (code B613-00), un bouton d'alarme/d'arrêt d'urgence, une lumière d'urgence, ainsi qu'un interrupteur à clé pour l'alimentation de l'ascenseur. La clé doit être rétractable en position fermée seulement.

2.12 Boutons de paliers

La station d'appel doit être installée sur le côté de l'entrée palière. Elle devra comprendre des boutons d'appel illuminés à pression constante (code B613-00) ou automatique (code B44-04 sect. 5.3) de marque Dupar US20.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.13 Cadres et Portes palières motorisées

1. Fournir les cadres en acier recouverts d'une couche d'apprêt ou en acier inoxydable.
2. Fournir les seuils en aluminium extrudé modèle robuste et résistant.
3. Fournir les portes coulissantes horizontalement à double vantaux motorisées.
4. Assumer la responsabilité pleine et entière de l'installation des portes et cadres.
5. Les portes doivent avoir un degré de résistance au feu conforme aux normes, et porter l'étiquette ULC d'un organisme reconnu.
6. Les portes doivent être construites de panneaux lisses en tôle d'acier de calibre minimal de 16 g. La fabrication des panneaux de portes doit être du type " sandwich " avec renforts de métal. Les panneaux de portes du type " creux " ne sont pas acceptés.
7. Le côté corridor des portes sera construit en acier recouverts d'une couche d'apprêt ou en acier inoxydable.

2.14 Plaques d'allège

Fournir des plaques d'allège en acier satiné ou galvanisé couvrant la largeur totale des entrées.

2.15 Suspension des portes palières et fermeture des portes

1. Fournir et installer tous les équipements de portes requis pour un fonctionnement durable et efficace.
2. Fournir une système du type intégré tel que la série ECO-GT
3. Fournir et installer les contacts électriques de chaque dispositif de porte.
4. Fournir et installer un dispositif de retenue de porte destiné à empêcher la porte de tomber dans le puits d'ascenseurs au cas où les dispositifs de guidage supérieurs viendraient à se détacher.

3. INSTALLATION

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

3.1 Coordination

Exécuter les travaux en coordination avec les autres corps de métier.

3.2 Finis

1. Enlever la rouille des éléments de charpente de l'ascenseur et les enduire d'une couche de peinture anti-rouille.
2. Enduire d'une couche de peinture émail pour métal toutes composantes telles que cylindre, support de rail, étriers, etc.
3. Il est interdit d'utiliser des procédés d'assemblage tels que le soudage par points, qui peuvent causer des imperfections ou des déformations, visibles à l'œil nu, sur les surfaces apparentes en acier inoxydable.
4. Recouvrir les surfaces finies d'un recouvrement protecteur.

3.3 Retouches

1. À l'achèvement des travaux, retoucher et remettre à neuf toutes les surfaces finies en usine aux endroits où elles ont été endommagées.
2. Enlever les revêtements protecteurs et nettoyer les surfaces visibles après achèvement des travaux et laisser le tout dans un état impeccable

3.4 Essais sur chantier

1. Effectuer tous les essais prescrits par la norme CAN/C.S.A. B44-04, section 5.3 ou B613-00.
2. Fournir les instruments et les appareils nécessaires, et effectuer tous les essais requis.
3. Fournir les attestations et certificats d'essais émis par les autorités compétentes.
4. Une semaine à l'avance, au moins, envoyer un avis indiquant la date et l'heure d'exécution des essais.
5. Garder une copie du devis sur place à la disposition du mécanicien en charge.

3.5 Soudage

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Les soudures faites à pied d'œuvre doivent porter la marque d'identification du soudeur.

3.6 Utilisation du chalumeau

Il importera de ne pas utiliser de chalumeau à découper pour exécuter les travaux relatifs à cette section. Les ouvrages avec orifices comportant des traces de brûlures seront refusés.

FIN

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.